

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

556^{ème} séance

Lundi 12 juin 2006, à 10 heures
Vienne

Président : M. Gérard Brachet (France)

La séance est ouverte à 10 h 12.

Le PRÉSIDENT : Bonjour, distingués représentants. J'espère que vous avez passé un week-end de détente sans trop de nervosité attachée au suivi des matchs de la Coupe du Monde de football. Je sais que le Bureau des affaires spatiales était très en flèche sur ce point avec le match de l'équipe du Mexique que Sergio suivait avec beaucoup d'attention et le match de l'équipe de Suède que Niklas suivait avec une attention tout aussi grande.

Nous allons ouvrir la 556^{ème} séance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Ce matin, nous poursuivrons notre examen des points 7, « Application des recommandations d'UNISPACE III », 8, « Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session », 9, « Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-cinquième session », et 10, « Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle », de l'ordre du jour.

À la fin de la séance de ce matin, auront lieu trois présentations techniques. M. Stone ou M. Sarker de la Spaceweek International Association, aborderont au titre du point 7 de l'ordre du jour, la Semaine mondiale de l'espace au Bangladesh. Ensuite, en rapport avec le colloque sur l'espace et les forêts qui se tient, je vous le rappelle, cette après-midi, M. Radhakrishnan de

l'Inde, fera une présentation sur l'expérience indienne en matière de systèmes spatiaux pour la gestion des ressources forestières. Également en rapport avec le colloque sur l'espace et les forêts, la troisième présentation, par M. Mahdi Kartasasmita de l'Indonésie, portera sur les activités menées dans le domaine spatial pour la gestion des forêts en Indonésie.

Je voudrais informer les représentants que le groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace du Sous-Comité scientifique et technique tient en ce moment sa réunion intersessions dans la salle C-0713. Toutes les délégations intéressées à participer à ce groupe de travail peuvent s'y joindre.

De même, le groupe spécial d'experts sur la possibilité de créer une entité internationale de coordination des services spatiaux pour la gestion des catastrophes poursuit ses discussions dans la salle de conférence VII, qui est je crois la salle juste à côté.

Application des recommandations d'UNISPACE III (point 7 de l'ordre du jour) (suite)

Le PRÉSIDENT : Nous abordons le point n° 7, « Application des recommandations d'UNISPACE III ». Avant d'en venir à la liste des orateurs au titre de ce point, je voudrais donner la parole au Directeur du Bureau des affaires spatiales pour qu'il informe le Comité des derniers développements concernant l'établissement d'un lien entre les travaux du Comité et ceux de la

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Commission du développement durable. Avec la permission du Comité, je donne maintenant la parole à M. Sergio Camacho Lara.

M. S. CAMACHO LARA (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Bonjour tout le monde. Le Comité se rappellera que dans la résolution 59/2 qui avait fait suite à l'examen réalisé par l'Assemblée générale du travail qui avait été réalisé en 2004 relativement à la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, le Comité, plus exactement l'Assemblée générale a entériné la recommandation du Comité selon laquelle il devrait y avoir des liens plus étroits entre les travaux du Comité, notamment pour ce qui a trait à l'application des recommandations d'UNISPACE III, et les travaux de la Commission du développement durable.

L'Assemblée générale a porté ce point à son ordre du jour l'année dernière également, et par le biais de la résolution 60/90 a alors décidé que le Directeur du Bureau devrait informer la Commission du développement durable du travail que réalisait le Comité et en même temps, la Division du développement durable du Département des affaires sociales et économiques du Secrétariat, qui a ses bureaux à New York, devrait être invitée à informer le Comité des activités de la Commission du développement durable et devrait être invitée à présenter au Comité des indications au sujet du type de contributions de la part du Comité qui pourraient être les plus utiles pour la Commission lorsqu'elle examine les différents modules thématiques.

La Commission du développement durable, vous le savez, examine un certain nombre de grands thèmes pendant deux ans. Les modules qui sont à l'étude à l'heure actuelle, sont l'énergie, la pollution et le changement climatique et ce sont des questions à propos desquelles le Sous-Comité scientifique et technique, à la demande du Comité, a préparé un document assez concis pour qu'il puisse être éventuellement examiné par la Commission du développement durable. Ledit document a été préparé sur la base des contributions émanant des États membres et ce document a ensuite été transmis à la Commission du développement durable pour que celle-ci puisse l'examiner. Le Secrétariat du Bureau des affaires spatiales est alors entré en contact avec le Secrétariat de la Commission du développement durable pour faire en sorte que le document soit bien distribué à tous les membres de la Commission, et ce pendant la semaine du segment de haut niveau. Parce que l'assemblée annuelle dure deux semaines et pendant une semaine il y a la

réunion ministérielle et c'est à ce moment-là que le document a été distribué à la Commission.

Le Secrétariat a préparé un document de travail qui vous sera distribué cette après-midi et que vous pourrez alors examiner et vous pourrez faire des commentaires à son sujet au moment où nous examinerons ce point de l'ordre du jour. Je pourrais vous dire dès maintenant que le prochain module auquel le Comité pourra apporter une contribution sera le module 2008-2009. Ces modules sont examinés de telle façon que la première année d'un module on examine les grandes orientations et la deuxième année, on examine les questions d'exécution et de mise en œuvre. Donc les deux années sont très importantes, mais si nous voulons apporter une contribution aux recommandations qui pourront être prises par la Commission, il serait bon que nous puissions présenter un document pouvant être examiné avant le moment où les grandes orientations seraient définies.

Ce document est normalement préparé quand l'année est déjà bien avancée en novembre à peu près. La Commission va se réunir en avril. Il y a donc une marge de manœuvre de deux mois pendant lesquels la Commission peut examiner tous les documents qui lui sont remis. C'est donc une durée bien limitée. Le calendrier du Comité s'applique très bien à cela parce que le Comité pourra examiner sa contribution en juin ce qui laisse donc bien du temps pour transmettre ce document. Il y a donc certains renseignements que nous devons essayer d'obtenir de la Division du développement durable. Il s'agit notamment de savoir quel type d'informations le Comité devrait transmettre pour faciliter le travail de la Commission. Les gens de la Commission ne sont pas des spécialistes de l'espace, il y a peut-être certaines directives que la Commission pourrait nous donner.

Après la session du Comité, nous entrerons en contact avec la Division du développement durable pour lui demander ce type d'indication que nous pourrions alors transmettre aux membres du Comité, mais ce sera une note que nous vous enverrons en demandant de votre part des renseignements. Je signalerai les thèmes, mais vous recevrez bien entendu tout cela par écrit dans le document qui vous sera distribué cette après-midi, les thèmes des prochains modules 2008-2009. Ces thèmes seront l'agriculture, le développement rural, les terres, la sécheresse, la désertification et l'Afrique. Nous ne savons pas exactement ce qui sera examiné au titre de l'Afrique, mais rappelez vous que le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations du Sommet mondial pour le développement durable avait notamment comme

point de l'ordre du jour, ou comme grand titre, l'Afrique. Quand on examine ces différents sujets, on peut se rendre compte que notre Comité peut apporter des contributions à propos de l'examen d'un peu près n'importe lequel de ces thèmes.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie pour ces informations pour lesquelles on trouvera plus de détails dans le document distribué cette après-midi. J'en viens maintenant à la liste des orateurs au titre de ce point de l'ordre du jour. Nous n'avons qu'un seul orateur qui a demandé à intervenir sous ce point n° 7, il s'agit de M. Dennis Stone, représentant de l'observateur Spaceweek International Association.

M. D. STONE (Association Internationale de la Semaine de l'espace) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je suis Dennis Stone, Président bénévole de l'Association internationale de la Semaine de l'espace. C'est avec fierté que nous appuyons votre Comité et le Bureau des affaires spatiales dans le cadre de la coordination mondiale de la Semaine mondiale de l'espace. C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole devant vous aujourd'hui.

Depuis qu'elle a été proclamée par l'Assemblée générale en 1999, la Semaine mondiale de l'espace est devenue la principale manifestation mondiale organisée sur Terre à propos de l'espace. Il y a actuellement une cinquantaine d'États qui participent fièrement à cette Semaine et qui aura lieu cette année du 4 au 10 octobre.

C'est avec plaisir que j'attire votre attention sur le document ST/SPACE/29, intitulé « Rapport sur la Semaine mondiale de l'espace 2005 ». Ce rapport qui a été imprimé avec soin par le Bureau des affaires spatiales, résume les différentes activités qui ont eu lieu durant la Semaine mondiale de l'espace l'année dernière.

Je voudrais attirer votre attention sur la page 3 de ce rapport. On pourra y noter qu'il y a 17 pays qui participent à cette Semaine mondiale de l'espace tous les ans depuis l'an 2000, la première année où cette Semaine a été célébrée. Il s'agit des pays suivants : l'Australie, l'Autriche, le Brésil, le Canada, la Colombie, Cuba, l'Espagne, les États-Unis, la Hongrie, l'Inde, l'Iran, le Japon, la Libye, la Pologne, la Roumanie, le Royaume-Uni et la Russie. Je voudrais rendre hommage à ces pays pour l'appui ferme et sérieux qu'ils apportent à la Semaine mondiale de l'espace. Nous sommes reconnaissants à tous les États participants parce que plus cette participation est importante, plus les médias, le grand public, les jeunes et les dirigeants des gouvernements accorderont de l'attention à ce

sujet et d'ailleurs si nous arrivons à nous exprimer tous ensemble, nos voix se feront entendre plus fortement et nous pourrons mieux influencer la société. C'est cela que permet de faire la synchronisation, un principe que connaissent bien les sages représentants qui ont participé à UNISPACE III, qui unanimes ont demandé que soit créée cette Semaine mondiale de l'espace.

C'est avec plaisir également aujourd'hui que je vous présenterai l'affiche de la Semaine mondiale de l'espace 2006. Il y en a d'autres exemplaires qui sont disponibles dans le fond de la salle. Cette affiche illustre le thème « L'espace pour sauver des vies ». Grâce à l'appui du Bureau des affaires spatiales, 100 exemplaires de cette affiche sont disponibles à tous les États qui ont un coordonnateur national.

À la page 5 du rapport, on voit la liste des coordonnateurs qui jouent un rôle clé en faisant connaître cette Semaine mondiale de l'espace dans leur pays et nous les remercions pour leur dévouement à cette grande cause. Je remercie les nombreuses délégations éminentes à cette session du Comité pour leur aide à choisir un coordonnateur pour la Semaine mondiale de l'espace dans votre État. Et si votre État n'a pas encore de coordonnateur actif, je vous demanderai votre aide pour trouver une personne ou une organisation pouvant jouer ce rôle. Si vous avez déjà un coordonnateur, je vous demanderai d'appuyer les activités de ce coordonnateur.

Mais le principe appui que chacun d'entre nous peut apporter est de participer aux activités organisées dans le cadre de cette Semaine mondiale de l'espace et j'invite toutes les organisations représentées ici à organiser des activités pendant cette Semaine du 4 au 10 octobre. Et si vous le faites, et j'espère bien que vous le ferez, veuillez nous tenir au courant, nous-mêmes et votre coordonnateur, de vos activités pour cette Semaine afin que nous puissions nous-mêmes les faire connaître et que nous puissions les signaler dans nos futurs rapports annuels.

Notre Association cherche à appuyer les coordonnateurs et les participants. À cette fin, il y a différents sujets qui sont actuellement examinés par l'Association.

- 1) la possibilité de mettre en place des coordonnateurs régionaux de la Semaine mondiale de l'espace pour mieux rendre service aux coordonnateurs nationaux et faciliter l'organisation des activités.
- 2) La Semaine mondiale de l'espace 2007 marquera le 50^{ème} anniversaire du lancement de Spoutnik 1 et des débuts

de l'ère de l'espace. Cela sera une excellente occasion qui sera ainsi offerte au Comité pour renforcer la célébration de la Semaine mondiale de l'espace. Nous encourageons à discuter l'idée de projet permettant de marquer cet événement mémorable.

- 3) Enfin, nous sommes prêts à examiner maintenant des propositions de candidature pour la présidence du Conseil d'administration de l'Association pour 2007.

Je serais heureux d'entendre votre point de vue et vos conseils, Monsieur le Président, et je m'adresse également ainsi à tous les membres des délégations ici présents. Les délégués pourront échanger leurs points de vue à ce sujet lors du déjeuner que nous organisons aujourd'hui dans la salle C0713.

Monsieur le Président, c'est une année très particulière pour moi et pour l'Association internationale de la Semaine de l'espace. L'Association va célébrer maintenant son 25^{ème} anniversaire et depuis 25 ans, nous organisons pour la communauté mondiale de l'espace des manifestations comme la Semaine mondiale de l'espace et nous sommes très fiers de pouvoir vous compter comme nos partenaires dans nos activités de vulgarisation, d'éducation et de sensibilisation. Je voudrais tout particulièrement remercier M. Camacho pour son appui au fil des ans.

Au Comité, à chaque délégation et à chaque délégué même, je dirais que la Semaine mondiale de l'espace dépend de vous et je vous encourage à la faire mieux connaître. Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Comité.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie pour cette présentation de la Spaceweek International Association. Je crois qu'il y a beaucoup de membres du COPUOS qui vous sont fort reconnaissants et reconnaissants à l'Association d'animer et de coordonner ces activités à l'occasion de la Semaine mondiale de l'espace chaque année début octobre.

Les délégations ont-elles des questions ou des commentaires sur l'intervention de M. Stone, ou éventuellement sur l'intervention plus tôt de M. Sergio Camacho ? Je n'en vois pas, donc nous poursuivons notre examen du point 7 de l'ordre du jour, « Application des recommandations d'UNISPACE III », cette après-midi.

Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-

troisième session (point 8 de l'ordre du jour) *(suite)*

Le PRÉSIDENT : Nous passons maintenant au point 8 de l'ordre du jour, « Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session ». Le premier orateur inscrit sur ma liste est le distingué représentant du Royaume-Uni, M. Ian Downey.

M. I. DOWNEY (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, j'aimerais saisir cette occasion au nom de ma délégation pour vous féliciter et remercier le Dr Suresh de l'Inde pour son excellent travail à la présidence du Sous-Comité scientifique et technique, et pour la gestion de la quarante-troisième session du Sous-Comité et les progrès enregistrés sur les différentes questions.

Nous soutenons pleinement le rapport du Sous-Comité scientifique et technique pour l'année 2006 et nous saluons le travail positif mené par le Sous-Comité dans une recherche d'approche flexible dans le cadre des recommandations d'UNISPACE III par le biais de plans sur plusieurs années, des rapports de groupes ad hoc sur différentes questions et qui permettront au Comité d'examiner ces différentes questions.

Nous notons également les progrès dans le domaine des débris spatiaux, mais également les travaux menés par le groupe de travail sur la question et le document sur la réduction des débris spatiaux qui doit être examiné lors de la quarante-quatrième session. Nous saluons le progrès du groupe de travail sur les sources d'énergie nucléaire.

S'agissant de la possibilité de créer une entité internationale nommée DMISCO, nous avons examiné le rapport à ce sujet. Cette entité est destinée à promouvoir la coordination et doit améliorer l'efficacité de l'information spatiale pour utilisation à diverses étapes de la gestion des catastrophes, telles que présentée dans le document C.1/L.285. Ma délégation soutient pleinement le rôle envisagé pour cette entité et qui doit gérer les catastrophes de manière internationale et apparemment il n'existe aucune autre alternative qui permettrait de sensibiliser les utilisateurs, les soutenir dans l'utilisation des informations spatiales dans la gestion des catastrophes pour tous les pays touchés.

Nous saluons le travail du groupe d'experts ad hoc sur la gestion des catastrophes, pour le travail mené dans ce domaine. Nous attendons les recommandations du rapport final et la présentation

du représentant du groupe sur la gestion des catastrophes qui produira des recommandations lors de la quarante-troisième session avec les activités pertinentes, les correspondances avec les États membres mais également les projets envisagés.

Ma délégation estime toujours que toutes les propositions doivent être le fruit d'une consultation large. Ma délégation connaît déjà la majorité du contenu du rapport du groupe ad hoc et nous apprécions les modifications apportées à ce projet d'entité. Les fonctions proposées sont tout à fait appropriées. Cependant, ce rapport reconnaît que les personnes concernées, les rapports, sont présentés mais nous estimons qu'il faut encore mieux définir, renforcer et formaliser ces propositions de mise en œuvre. Ce processus est en cours et doit être poursuivi bien évidemment.

Une consultation plus large renforcerait la sensibilisation et nous permettrait de bénéficier de tous les atouts pour mettre en œuvre cette entité. J'ai bien noté les informations complémentaires contenues au document CRP.13 (Les activités des agences spécialisées du système des Nations Unies sur la question du soutien à la gestion des catastrophes sur base des techniques spatiales), présenté à la quarante-troisième session qui est également intéressant. Mais également, la ratification en 2005 de la Convention de Tampere avec des dispositions destinées à améliorer le système de gestion des catastrophes.

Nous examinons ces fonctions du DMISCO, qui sont considérées comme appropriées, mais nous devons également entendre les voix des autres représentants à ce sujet. Il est clair que de nombreuses délégations y compris le Royaume-Uni, veulent promouvoir une utilisation plus pragmatique et coordonnée des technologies spatiales, mais nous émettons également des réserves à ce sujet. Concernant le financement, bien sûr, une approche flexible doit être adoptée et nous ne voulons pas que cela ait un impact sur le budget général.

C'est pourquoi nous devons considérer ce point comme une priorité dans l'examen des contributions volontaires des États membres mais également les offres nationales des États observateurs et autres contributions d'autres activités internationales et nationales qui offrent leurs services. C'est pourquoi des efforts supplémentaires sont nécessaires afin de garantir que les engagements soient respectés afin de bien faire fonctionner cette entité et pour répondre aux besoins des utilisateurs et nous allons soutenir tous les efforts dans ce sens.

Ma délégation apprécie le progrès important enregistré concernant ce financement mais il faut également examiner la question du calendrier qui comprend certaines incertitudes quant aux dispositions relatives à l'interface. Nous voulons également poursuivre le débat quant au nom de cette entité. Nous vous proposons un nom qui est beaucoup plus explicite concernant les fonctions de cette entité, c'est un portail d'informations spatiales pour la gestion des catastrophes.

Nous allons continuer à encourager les activités et les efforts de collaboration internationale développés dans le domaine. Nous devons continuer à coordonner et à améliorer l'harmonisation et la coopération dans ce domaine, c'est certain. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant du Royaume-Uni, M. Downey, pour son intervention qui, je pense, sera prise en considération par les délégués lors de notre débat sur le rapport du groupe de travail. Je donne la parole maintenant au représentant de la République de Corée, M. Kwang-Yong Chung.

M. K.-Y. CHUNG (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, ma délégation aimerait s'associer aux autres délégations et soutenir le rapport adopté à la quarante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique. Ma délégation félicite le Dr Suresh, Président de cette session du Sous-Comité, pour son excellent travail durant cette réunion et salue également les informations qu'il nous a données la semaine dernière dans le cadre de cette session.

Nous estimons que la quarante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique a bénéficié de débats fort intéressants qui se sont penchés sur de nouvelles questions de l'ordre du jour.

Concernant les débris spatiaux et les sources d'énergie nucléaire qui sont des éléments étroitement liés, nous saluons le travail mené par le groupe de travail sur les débris spatiaux et les sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Nous estimons que l'atelier conjoint avec l'AIEA sera une occasion de poursuivre l'examen de l'application d'un cadre de gestion à ces questions, mais représentera un effort conjoint au sein des Nations Unies. Nous espérons que les deux entités continueront à coopérer dans ce domaine.

Monsieur le Président, la quarante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique a démontré clairement que les technologies spatiales dans le domaine de la télédétection, télémédecine,

téléenseignement et gestion des catastrophes, peuvent contribuer à améliorer les conditions de vie d'énormément de personnes dans le monde entier. Par exemple, dans le domaine de la gestion des catastrophes, nous saluons les efforts régionaux et nationaux dans l'application des technologies spatiales dans la gestion des catastrophes, comme des délégués l'ont dit dans leur présentation, l'importance de ce soutien doit être soulignée.

C'est pourquoi nous avons soutenu administrativement et financièrement, le Programme des Nations Unies sur les applications spatiales dans le domaine de la gestion des catastrophes dans l'Asie du Sud-Est. Nous sommes ravis de constater que le projet est en cours avec la participation du Bureau mais également d'autres pays qui ont fait leurs propositions et nous ont offert leur soutien.

Pour conclure, nous aimerions réitérer notre conviction que la Corée pourra contribuer aux efforts internationaux dans le domaine de la gestion des catastrophes grâce aux techniques spatiales et avec le développement des techniques spatiales, comme par exemple le lancement de différents satellites dans un avenir proche.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué représentant de la République de Corée, M. Kwang-Yong Chung. Merci pour les informations que vous nous avez fournies sur l'aide que le Gouvernement de la République de Corée apporte à des projets dans le domaine de la gestion des catastrophes naturelles, et bien entendu, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour le succès de vos lancements de vos prochains satellites.

Je vais donner maintenant la parole au distingué représentant du Burkina Faso, M. Jean Bengaly.

M. J. BENGALY (Burkina Faso) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, ma délégation salue les importantes recommandations du Sous-Comité scientifique et technique et félicite son Président pour son leadership.

Nos félicitations vont également à Mme Alice LEE, dont la qualité de l'action à la tête de la section du Programme des Applications spatiales est reconnue de tous.

Le Burkina Faso porte un intérêt particulier aux activités et aux interventions du Programme, notamment lorsqu'elles visent à aider les pays en développement à tirer profit au maximum, et de

manière concrète, des multiples applications des techniques spatiales.

À cet égard, les applications dans le domaine de la santé, à travers la télémédecine et la télé-éducation interpellent et mobilisent depuis quelques années les autorités du Burkina Faso.

Il y a quelques jours, cette mobilisation s'est traduite par l'organisation d'un panel sur « TIC et santé », c'est-à-dire sur l'apport des technologies de l'information et de la communication à l'amélioration de la qualité des interventions médicales au profit des populations.

Les perspectives en la matière sont d'autant plus prometteuses que l'Université de Ouagadougou vient de créer une unité d'enseignement à distance, et que le Gouvernement compte, depuis janvier 2006, un Ministère des Postes et des technologies de l'information et de la communication.

C'est dire tout l'intérêt du Burkina Faso pour ces domaines nouveaux dans un pays aux ressources limitées certes, mais aux grandes ambitions pour ses populations, essentiellement rurales.

Afin de cerner toutes les opportunités y afférentes, nous avons invité des concertations avec le Programme des applications spatiales en vue d'organiser en 2008 au Burkina Faso, une conférence internationale sur la télésanté.

Nous en appelons à tous les États, organisations internationales et non gouvernementales à soutenir cette initiative.

Ce serait là, Monsieur le Président, une nouvelle manifestation de cette coopération internationale que nous prônons tant.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué représentant du Burkina Faso, M. Bengaly, pour son intervention et le Comité note la proposition que vous venez de nous annoncer d'organiser une conférence internationale au Burkina Faso en 2008 sur le thème de la télésanté.

Nous allons passer maintenant à une intervention de la délégation du Brésil, et je vais donner la parole à M. Carlos da Cunha Oliveira.

M. C. E. DA CUNHA OLIVEIRA (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Avant tout, nous aimerions remercier le Dr Suresh de l'Inde pour son excellent

travail mené lors de la dernière session du Sous-Comité scientifique et technique.

S'agissant des points examinés lors de cette session du Sous-Comité scientifique et technique, j'aimerais tout simplement vous présenter des informations de la délégation quant aux activités menées en 2005 et 2006 par le Campus brésilien du Centre régional de formation aux sciences et technologies spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le CRECTEALC.

J'aimerais tout d'abord souligner l'organisation au sein de l'Institut national de la recherche spatiale, de la troisième formation internationale sur l'observation de la Terre et systèmes d'information géographique. Ce cours s'est tenu du 3 mars au 8 décembre 2005 et a bénéficié de la participation de 12 étudiants de Bolivie, du Brésil, de la Colombie, du Paraguay, du Pérou et du Venezuela.

En 2006, la 4^{ème} édition de la formation a été lancée le 7 mars et se poursuivra jusqu'au 5 décembre. Encore une fois, ce cours formera 12 nouveaux experts d'Amérique latine et des Caraïbes qui ont bénéficié d'une bourse offerte par le Gouvernement brésilien.

Durant l'année 2006, le CRECTEALC poursuivra l'organisation du Master en observation de la Terre qui aura une durée de un an et sera ouvert à la participation des étudiants à partir de 2007.

En plus de ces cours de longue durée, ma délégation souligne également l'organisation, de février 2005 à juin 2006, de différents ateliers, cours et séminaires de courte durée, qui ont fait participer 160 experts des différents pays de la région. Ces cours et ateliers se sont penchés sur des questions comme l'observation de la Terre, les systèmes de navigation par satellite, microsattelites, communications par satellite, application de l'observation de la Terre à la cartographie, l'étude des écosystèmes côtiers de l'Amazone et des Caraïbes, mais également des applications satellitaires dans le domaine de la santé publique. Ce dernier thème fera l'objet d'une formation au sein du Centre d'étude des ressources naturelles par télédétection de l'Équateur, dans le cadre de la V^{ème} Conférence spatiale des Amériques.

J'aimerais enfin vous rappeler que le 15 novembre dernier, un accord de coopération a été signé entre l'Organisation des États américains et le CRECTEALC, dont le but est de promouvoir l'enseignement de la science et technologies spatiales pour prévenir et réduire les catastrophes naturelles.

Voici un bref survol des activités du campus brésilien du CRECTEALC. J'aimerais remercier le Bureau des affaires spatiales pour son soutien, l'Agence suédoise pour la coopération internationale, la Société internationale pour la photogrammétrie et observation de la Terre, l'Agence spatiale européenne, ainsi que les universités et les centres de recherche du Brésil et autres pays de la région.

D'autres collaborations importantes que je n'ai pas pu vous mentionner ont été développées grâce au soutien de la Commission nationale des activités spatiales de l'Argentine et l'Institut latino-américain pour la recherche dans le domaine du changement climatique.

Le Brésil espère que d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes rejoindront l'accord constitutif du CRECTEALC signé par le Brésil et le Mexique en mars 1997, qui pourra ainsi participer aux activités et aux décisions du Centre. Nous sommes engagés dans la promotion et la diffusion de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et l'élargissement de la participation et des activités du CRECTEALC dans le contexte régional, tout cela fait l'objet de nombreux efforts. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Je remercie notre distingué délégué du Brésil, M. Da Cunha. Merci pour les informations que vous nous avez fournies sur les activités du Centre régional d'enseignement des sciences et des technologies spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Nous constatons avec plaisir que ce centre poursuit sa mission avec succès.

Je vais maintenant passer la parole au représentant du Japon, M. Shiro Yamakawa.

M. S. YAMAKAWA (Japon)
[interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président, chers délégués, au nom de la délégation du Japon, j'ai l'honneur d'intervenir dans le cadre de cette session. Nous avons poursuivi l'examen des activités du Sous-Comité scientifique et technique et nous soutenons le rapport adopté lors de la quarante-troisième session du Sous-Comité. Nous sommes sincèrement ravis du travail mené par le Dr Suresh, Président du Sous-Comité, et le Dr Camacho, Directeur du Bureau des affaires spatiales et son personnel fort compétent.

Le Japon continue à contribuer au renforcement des capacités. S'agissant des recommandations d'UNISPACE III, dans le cadre de l'atelier conjoint avec l'AIEA qui s'est tenu au Japon, « La formation des capacités en vue d'un

développement durable », bénéficie de nombreux efforts et nous aurons des commentaires à faire à ce sujet en coopération avec les observateurs et autres délégués.

Les principes directeurs sur la gestion des débris spatiaux a été présenté par le groupe ad hoc créé par le Sous-Comité scientifique et technique. Nous y avons contribué en participant aux réunions et nous avons participé à la rédaction également de ce document que nous soutenons. Nous saluons les efforts conjoints déployés par tous ceux qui ont contribué à cette tâche. Nous remercions également le Président du groupe de travail, M. Claudio Portelli, pour la gestion de ces travaux.

Le 24 avril, le Comité de coordination sur les débris spatiaux s'est réuni au Japon avec divers participants de diverses agences spatiales et nous avons abordé la question de la réduction des débris spatiaux. Nous avons l'intention de contribuer à la réalisation de cet objectif par l'adoption de différentes mesures.

Concernant l'entité de gestion des catastrophes naturelles grâce aux techniques spatiales, nous voulons contribuer à la prospérité mondiale et participer à cette coopération internationale et à cette vision sur le long terme.

Dans ce contexte, nous avons lancé une nouvelle initiative de gestion des catastrophes que nous avons déjà mentionnée et nous saluons également les travaux menés dans le domaine. La coopération internationale dans le domaine des techniques spatiales doit faire participer tous les pays. Nous saluons les efforts déployés dans la production du rapport sur cette entité de coordination internationale, le DMISCO. Cependant, nous estimons qu'il faudrait préciser le lien entre le DMISCO et l'entité déjà existante en Asie. Concernant les ressources nécessaires pour la création de cette entité, nous soutenons une croissance réelle nulle. La création de ce DMISCO ne doit pas représenter un fardeau supplémentaire du point de vue financier pour les participants. Nous sommes prêts à poursuivre le débat avec les autres représentants à ce sujet.

Monsieur le Président, pour conclure, j'aimerais remercier le Président du Sous-Comité scientifique et technique et souhaiter la bienvenue au Dr Mazlan Othman. J'espère que le Bureau et le COPUOS poursuivront leurs efforts dans le domaine. Je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le délégué du Japon, M. Yamakawa. Merci pour votre intervention, les informations que vous nous avez données sur la réunion du Comité interagence sur

les débris qui s'est tenu au Japon au mois d'avril, et pour la position que vous exprimez sur les travaux du groupe d'experts DMISCO.

Nous allons passer maintenant à l'intervention du Venezuela et je vais donner la parole à Mme Nuris Orihuela Guevara.

Mme N. ORIHUELA GUEVARA (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est du point 8 de l'ordre du jour, notre délégation voudrait vous communiquer les déclarations suivantes.

Relativement à la proposition de création d'une entité internationale de coordination des technologies spatiales en vue de la gestion des activités devant être réalisées en cas de catastrophe, DMISCO, notre délégation appuie cette initiative, non seulement vu le vaste éventail des possibilités d'application de cette ressource technologique pour intervenir en cas de catastrophes naturelles, et c'est également parce que cela améliore les capacités de réponse de tous les États touchés. En outre, vu le type d'appui très spécialisé qui peut être ainsi apporté et à la contribution également qui peut s'ajouter à celle des autres organisations internationales. Nous voudrions dire que la proposition faite par la République populaire de Chine d'accueillir le siège de cet organisme, renforce encore les capacités de réponse au niveau mondial face aux catastrophes et permet de renforcer le caractère multipolaire de l'organisation.

Pour ce qui a trait au rapport du groupe de travail sur les débris spatiaux, notre délégation juge préoccupante la prolifération croissante de ces débris sans aucun contrôle ni aucune réglementation. Ce qui est dit au point 3 du rapport déjà cité, selon lequel l'application des directives présentées est volontaire et celle-ci ne serait pas juridiquement contraignante en droit international, nous amène à réfléchir aux mesures à prendre pour que des décisions soient prises qui permettent de véritablement refléter la nature du problème et puisse permettre d'apporter les corrections appropriées.

Cette situation de prolifération des débris spatiaux non seulement menace les programmes futurs, mais limite également le droit des peuples à tirer les avantages que ces programmes pourraient offrir et constitue également une menace croissante pour les personnes qui composent l'équipage des missions spatiales.

Pour ce qui a trait au rapport du groupe de travail sur l'utilisation de l'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique, la délégation du Venezuela répète le principe selon lequel toute

activité réalisée dans l'espace doit être régie par les principes de conservation et de préservation de la vie et de la paix. On ne saurait autoriser la prolifération de l'utilisation de l'énergie nucléaire dans l'espace si on n'en a pas mesuré les effets sur l'homme et sur l'environnement dans les différents types de situation pouvant exister. De ce fait, notre délégation juge préoccupant le manque de clarté au sujet des compétences détenues en la matière par les organismes membres des Nations Unies comme le présent Comité ou l'AIEA. Nous craignons que la prise de décision soit retardée et que l'on risque de voir se mettre en place d'ici là des programmes spatiaux qui pourraient constituer une menace pour les êtres vivants et pour l'environnement mondial.

Le point b) du chapitre A) du point II du rapport signale que : « L'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace remonte à déjà plus de quatre décennies. Et depuis plusieurs années, on n'a pas mis en orbite de réacteur à fission et il n'y a aucun plan concret de les utiliser dans un proche avenir. Néanmoins, il est prévu que des réacteurs spatiaux seront nécessaires pour des missions scientifiques ou des missions d'exploration notamment vers la Lune et Mars ».

Des affirmations de cette nature doivent attirer notre attention et nous obliger à élaborer un cadre technique de sécurité régissant l'application des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et surtout leur application rigoureuse. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci à la distinguée déléguée du Venezuela, Mme Orihuela Guevara, pour son intervention. Je pense que sur le point des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, nous reviendrons sur ce point là lorsque nous aurons l'information sur l'avancement des travaux du groupe de travail qui justement travaille en ce moment.

Nous allons passer maintenant à l'intervention de l'Ukraine et je vais donner la parole au distingué délégué de l'Ukraine, M. Eduard Kuznetsov.

M. E. KUZNETSOV (Ukraine)
[interprétation du russe] : Merci, Monsieur le Président, je vous remercie chers collègues. Les travaux du Sous-Comité scientifique et technique méritent tout notre respect et notre attention étant donné que nous remarquons que dans le monde, les activités spatiales se multiplient.

La délégation de l'Ukraine voudrait souligner l'importance et la nécessité de créer une entité internationale de coordination des activités spatiales dans la lutte contre les catastrophes

naturelles. Il s'agit d'un problème d'actualité fort important et comme nous l'avons remarqué durant ces dernières années, ces catastrophes naturelles engendrent des pertes matérielles énormes dans le monde et des dizaines de milliers de personnes perdent leurs logements et leurs modes de subsistance. La technologie spatiale comme les satellites météorologiques, d'observation de la Terre, les communications satellitaires, les systèmes de navigation par satellite, nous ouvrent la possibilité de réduire les dangers, de renforcer la précision des prévisions, de renforcer les alertes précoces et le suivi des conséquences des catastrophes naturelles. Ces technologies spatiales nous permettent de réagir de manière efficace et d'offrir notre aide, ce qui peut réduire considérablement les pertes humaines et matérielles.

L'Ukraine soutient l'avis du groupe d'experts ad hoc, cette entité internationale doit être une entité multilatérale destinée à soutenir les organisations qui travaillent dans le domaine de la prévision des catastrophes naturelles et doit nous servir d'union de nos efforts. Cette entité doit également répondre aux besoins des utilisateurs et permettre d'unir les efforts des différentes organisations dans la gestion des catastrophes. L'Ukraine a reçu le courrier du Bureau des affaires spatiales qui lui a demandé de donner sa position quant à la création de cette entité. Nous ne pouvons pas clairement vous faire part de notre soutien bien que cette question soit très importante.

Nous devons trouver le plus rapidement possible les moyens nécessaires afin de mettre en place cette entité, et cela nous permettra de réduire les pertes humaines et matérielles le plus rapidement possible. Je suis d'accord avec mon collègue du Japon, nos grands projets doivent s'accompagner des moyens nécessaires. C'est uniquement dans ce contexte là que nous pourrions les réaliser.

Actuellement, en Ukraine, nous bénéficions d'un système de contrôle sismique. Nous mettons à jour notre système spatial d'observation de la Terre et des océans, nous avons l'intention de lancer différentes missions en 2007 et les années suivantes. Cela représente énormément de coûts et en cas de catastrophe nous sommes tout à fait prêts à fournir les informations que nous obtenons par le biais de ces techniques à cette entité internationale destinée à lutter contre ces catastrophes naturelles. Nous allons soutenir les activités de cette entité dans la mesure du possible.

J'aimerais, au nom de l'Agence spatiale nationale de l'Ukraine, inviter les représentants de tous les pays à participer à la formation sur le droit

spatial qui se tiendra à Kiev du 6 au 9 novembre prochain, et nous serions ravis de vous voir participer à cette formation dans cette merveilleuse ville.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Nous remercions le délégué de l'Ukraine, M. Kuznetsov, pour son intervention et pour l'invitation qu'il adresse aux membres du Comité pour participer à ce séminaire de formation sur le droit spatial qui se tiendra au mois de novembre à Kiev.

Je pense qu'il n'y a pas d'autre délégation qui se soit inscrite pour prendre la parole au titre de ce point de l'ordre du jour, c'est-à-dire le rapport des travaux du Sous-Comité scientifique et technique. Y a-t-il des interventions ou des souhaits, des questions de la part des délégations ? Je n'en vois pas. Nous poursuivrons donc notre examen du point 8 de l'ordre du jour, « Rapport du Sous-Comité scientifique et technique ». Nous avons une intervention du Nigeria.

M. O. MAIYEGUN (Nigeria)
[interprétation de l'anglais] : Nous nous sommes déjà inscrits pour cette après-midi pour ce point de l'ordre du jour et nous attendrons l'après-midi.

Le PRÉSIDENT : Cette après-midi pour le Nigeria, c'est bien cela. Nous poursuivrons notre examen du point 8 de l'ordre du jour, « Rapport du Sous-Comité scientifique et technique », cette après-midi.

Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-cinquième session
(point 9 de l'ordre du jour) (suite)

Le PRÉSIDENT : Nous passons maintenant, au point 9 de l'ordre du jour, « Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-cinquième session ». Nous avons deux interventions prévues sous ce point de l'ordre du jour, et nous commencerons par l'intervention de la République tchèque et je donne la parole à notre ami Vladimir Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) : Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour votre introduction très amicale à ma déclaration que je viens de faire.

[interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, la délégation de la République tchèque a déjà eu l'occasion de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection à la présidence du Comité. Nous aimerions maintenant seulement ajouter que les actes à jour confirment tout à fait

vos capacités à diriger les délibérations de ce important organisme et à assurer des résultats fructueux de nos travaux.

Je voudrais également féliciter le Directeur du Bureau des affaires spatiales et l'expert sur les applications spatiales. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention leurs rapports qui nous ont parlé des activités du Bureau et du Programme des applications spatiales, qui ont permis de réaliser les tâches prévues malgré les sévères limitations financières que subit à nouveau l'Organisation des Nations Unies. Nous apprécions beaucoup le travail du personnel du Bureau qui aide le Comité, ses Sous-Comités et tous les groupes de travail et fait preuve d'un grand dévouement pour assurer la réalisation du Programme.

Monsieur le Président, permettez-moi maintenant de faire quelques brefs commentaires à propos de certaines des questions qui sont mentionnées dans le rapport du Sous-Comité pour la session 2006. La délégation de la République tchèque est tout à fait d'accord avec les efforts entrepris par le Comité et ses Sous-Comités pour élargir le nombre d'États qui souscrivent aux traités des Nations Unies sur l'espace, en ce qui concerne également la liste des organisations qui font des déclarations relativement aux droits et obligations énoncés dans ces instruments. Plus particulièrement, nous voudrions mentionner que le nombre d'États parties au principal instrument sur l'espace, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, et maintenant le nombre de ces pays atteint pratiquement la centaine, et ce serait une bonne contribution à la célébration du grand anniversaire qui marquera l'espace, ce serait une bonne façon de marquer cela, que d'en arriver au chiffre de 100 pays membres. Bien entendu, il serait également souhaitable que d'autres organisations internationales s'ajoutent aux États parties en déclarant également accepter ce traité et les autres traités portant sur l'espace.

Le groupe de travail sur le statut et l'application des cinq traités sur l'espace extra-atmosphérique qui a été réuni à nouveau cette année sous la présidence de M. Cassapoglou de la Grèce, a prouvé son utilité et a pu progresser dans les discussions qui ont porté sur différentes questions et propositions liées à cette question. À notre avis, il serait bon que dans les délibérations à venir, on prête davantage attention au questionnaire relatif aux possibilités de développement à venir en matière de droit de l'espace, comme cela est mentionné dans un document qui a été présenté par le Kazakhstan, la Fédération de Russie et l'Ukraine et pour lequel de nombreux pays se sont portés coauteurs.

Le programme de développement du droit de l'espace, notamment de la part du Comité sur son utilisation pacifique et les Sous-Comités, mérite de recevoir notre pleine attention, et le document que je viens de citer pourrait constituer une excellente base pour entamer un important débat à ce sujet. On a examiné nombre d'options déjà et l'examen de tous les aspects envisageables pourrait permettre d'obtenir des résultats concrets.

La délégation de la République tchèque se félicite du fait que le groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique qui s'est réuni lors de la quarante-cinquième session du Sous-Comité des affaires juridiques, a discuté de son programme de travail. Le président du groupe, M. Monserrat Filho du Brésil, est parvenu à donner un nouvel élan à l'examen de ce sujet et a prévu un programme de travail sérieux pour ce qui est de la discussion des questions en jeu.

Notre délégation se félicite également des perspectives de coopération entre le Sous-Comité scientifique et technique et d'autres organismes en insistant sur les caractéristiques des objets spatiaux et à la façon dont peuvent être pris en considération les progrès réalisables en matière scientifique.

Pour ce qui a trait au point « Examen des questions concernant le projet de protocole sur les objets et les biens d'équipement mobiles », la délégation de la République tchèque se félicite du fait que, comme le Sous-Comité en est convenu, c'est que cette question soit portée à l'ordre du jour de la prochaine session. On doit pouvoir avoir un débat sérieux sur tous les aspects liés à ce projet de protocole.

Nous pensons que la prochaine session du Comité d'experts gouvernementaux qui doit avoir lieu avant la fin de cette année, est l'occasion d'inviter tous les membres du Comité pour préparer le terrain pour le prochain débat sur cette question dans le cadre des activités du Sous-Comité juridique. Ma délégation accorde beaucoup d'attention au fait que dans la Convention du Cape et dans le premier protocole concernant les conditions particulières aux aéronefs, que ces documents soient entrés en vigueur cette année et le registre officiel des objets et aéronefs est déjà entré en activité également. En outre, le Conseil de l'OACI a déjà examiné le rôle d'organisme de supervision de ce registre international et a publié les règlements pertinents comme nous l'a signalé l'observateur représentant l'OACI lors d'une session antérieure du Comité. Nous l'avons également entendu de la part de représentants d'autres organismes compétents en la matière.

C'est là une excellente preuve du fait qu'une organisation compétente, membre du Système des Nations Unies peut assumer le rôle important de supervision des activités liées au registre international tel que prévu par la Convention du Cape et ses protocoles.

Monsieur le Président, pendant l'échange de vues qui a eu lieu à l'occasion des déclarations qui ont été faites au titre du point 9 de l'ordre du jour, nous avons entendu ce qu'il en était du point de vue des différents États ou des organisations internationales relativement au registre des objets spatiaux. Ma délégation voudrait dire qu'elle est d'accord avec ce qui a été déclaré à cette occasion et voudrais souligner également que les progrès réalisés ont été permis grâce à l'appui du président du groupe de travail, M. Schrogl [??] de l'Allemagne, qui a présenté un certain nombre d'éléments pouvant constituer la base d'un consensus sur des recommandations précises et des conclusions précises également pouvant être incluses dans le rapport sur cette question qui sera publié en 2007.

Vu ces progrès tangibles ainsi réalisés qui ont été facilités également par la présentation d'une série de documents préparés avec soin par le Secrétariat, ma délégation voudrait appuyer la demande présentée par le groupe de travail pour qu'il soit convoqué à nouveau en 2007. Ce groupe devrait alors pouvoir mettre la touche finale à son rapport qui pourra être présenté au Sous-Comité des affaires juridiques du Comité des utilisations pacifiques de l'espace en vue de son approbation ultérieurement par l'Assemblée générale.

Monsieur le Président, je voudrais vous rappeler dans ce contexte, que dans notre déclaration au Comité en 2005, notre délégation a attiré l'attention du Comité sur le fait que les pratiques des États et organisations internationales en matière d'enregistrement des objets spatiaux, restait la dernière question traitée par le Sous-Comité des affaires juridiques au terme du programme de travail actuel et nous en arrivons maintenant à la dernière phase de ce travail, d'après le plan de travail. Les activités du Sous-Comité ont certaines caractéristiques et on ne saurait négliger le fait que le Sous-Comité scientifique et technique examine jusqu'à six questions importantes et c'est un nombre qui va probablement croître.

À la différence du Sous-Comité scientifique et technique, le Sous-Comité juridique est parvenu beaucoup plus difficilement à s'entendre de façon consensuelle sur les points devant être portés à son ordre du jour. Or, différentes propositions ont néanmoins été faites durant les discussions que l'on a eues sur les nouvelles questions qui pourraient

être examinées par le Sous-Comité juridique au cours de ces dernières années. L'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 60/99 du 8 décembre 2005, a exprimé l'espoir que le Sous-Comité juridique pourrait présenter ses propositions au Comité en ce qui concerne les nouvelles questions qui pourraient être examinées par le Sous-Comité durant sa 46^{ème} session en 2007.

Pour ce qui est des questions pouvant être examinées dans des conditions préétablies afin de pouvoir assurer des résultats concrets, et pour que cela puisse contribuer au progrès en matière de droit juridique, il conviendrait d'agir dans ce sens car c'est ainsi que l'on pourra véritablement remplir la tâche qui revient au Comité. Je voudrais dire que ma délégation accorde une grande importance à ce type d'activités et dans le cadre du Programme des applications spatiales, le Bureau des affaires spatiales a organisé ces dernières années, en coopération avec les gouvernements et leurs institutions compétentes, une série d'ateliers sur le droit spatial international. Le dernier de ces ateliers a récemment eu lieu à Abuja au Nigeria en 2005. Cette année, le 5^{ème} atelier de ce type aura lieu à Kiev en Ukraine.

La première série de ces ateliers qui a eu lieu déjà dans les pays de cinq régions géographiques différentes prendra ainsi fin et cela contribue fortement à la sensibilisation aux questions touchant le droit international de l'espace. La délégation de la République tchèque se félicite de l'intention exprimée par le Bureau des affaires spatiales de poursuivre la pratique déjà bien établie de convoquer ces ateliers en incluant une réunion à nouveau dans le plan du Programme de travail des applications spatiales pour 2007.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci, M. Kopal, merci à la délégation de la République tchèque pour son intervention très complète sur les travaux du Sous-Comité juridique. Je retiens en particulier la préoccupation que vous avez exprimée sur le manque relatif de points nouveaux à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique pour les prochaines années et c'est peut-être un point que nous aborderons dans le cadre plus général des réflexions sous le point 14 de l'ordre du jour de ce Comité sur les futures activités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Merci encore pour votre intervention.

Nous allons passer maintenant à l'intervention de M. le distingué délégué de la République de Corée, M. Lee Joon.

M. J. LEE (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. C'est avec plaisir que ma délégation note que la quarante-cinquième session du Sous-Comité des affaires juridiques a terminé ses travaux avec succès. La délégation de la Corée voudrait rendre hommage à l'ambassadeur Gonzalez, Président du Sous-Comité, pour son remarquable travail tout au long de la session du Sous-Comité des affaires juridiques. Je voudrais également rendre hommage aux présidents de tous les groupes de travail du Sous-Comité.

Ma délégation voudrait exprimer son plein appui au rapport adopté par le Sous-Comité. Tout au long de la session, nous avons pris note de nombreux aspects positifs dans le domaine du droit de l'espace. Plusieurs pays ont maintenant adhéré aux traités des Nations Unies sur l'espace, ce qui contribue à renforcer l'universalité de ce système. Des discussions approfondies ont eu lieu sur tous les points inscrits à l'ordre du jour et ma délégation prend particulièrement note des échanges de vue approfondis qui ont eu lieu sur les nouveaux points portés à l'ordre du jour, plus particulièrement sur la pratique des États et des organisations internationales en matière d'enregistrement des objets spatiaux. Ces discussions ayant été menées sous l'éminente direction de M. Schrogl, président du groupe de travail qui s'est occupé de ce point de l'ordre du jour. Ma délégation espère que cela permettra de renforcer le système des traités spatiaux des Nations Unies.

Monsieur le Président, la République de Corée en tant que membre du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, de l'Accord sur le sauvetage, de la Convention sur la responsabilité juridique et de la Convention sur l'enregistrement, a promulgué sa loi nationale sur l'espace et les règlements d'accompagnement de celle-ci en novembre 2005. Ma délégation note que le Sous-Comité des affaires juridiques discute depuis longtemps de la question des législations nationales, a recommandé aux États membres d'adopter des lois nationales et a précisé quels éléments pourraient y être inclus.

Le principal objectif de la loi nationale de la Corée intitulé « Loi sur la promotion du développement spatial », est de promouvoir l'utilisation pacifique et l'exploration scientifique de l'espace extra-atmosphérique et de contribuer à une amélioration du niveau de vie grâce à la promotion systématique du développement et de l'exploitation de l'espace et l'utilisation et la gestion efficace des objets spatiaux. Ma délégation est d'avis que la Corée, grâce à la promulgation de cette loi, pourra maintenant appliquer de façon plus efficace les traités des Nations Unies pertinents.

La loi fournit également une base pour la coordination et la promotion du développement des activités liées à l'espace en Corée. D'après cette loi, le Gouvernement préparera un plan quinquennal sur les activités spatiales. Le Comité national de l'espace sera l'organe gouvernemental régissant ce type d'activité et s'occupant de l'application du plan. Le Comité relèvera directement du Président et sera présidé par le Ministre de la science et de la technologie et des instituts de développement spatial seront mis en place et veilleront à l'application des projets liés à l'application de cette loi.

Ma délégation est convaincue que ce système contribuera à assurer la réalisation régulière d'activités liées à l'espace en Corée. Ma délégation est également heureuse de pouvoir annoncer que la préparation de la version anglaise de cette loi sera bientôt terminée et sera bientôt approuvée par les autorités concernées. Une fois que cela sera fait, le Gouvernement de la Corée fournira le texte définitif de cette loi au Bureau des affaires spatiales afin que ce texte puisse être mis à la disposition des autres États membres.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le délégué de la République de Corée, M. Lee Joon. Merci pour les informations que vous nous fournissez et en particulier, pour l'information relative à la mise en place de la loi sur les activités spatiales dans votre pays depuis le mois de novembre 2005. Les délégations du Comité seront heureuses de prendre connaissance à travers le Bureau des affaires spatiales de ce texte lorsque sa version en anglais sera disponible.

Nous avons maintenant une autre intervention prévue qui est celle de la Thaïlande. Je vais donc donner la parole à M. Louvirojanakul.

M. K. LOUVIROJANAKUL (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Nous nous associons à nos collègues quant aux travaux menés par le Sous-Comité juridique lors de sa session. Ces travaux ont contribué au développement du droit spatial.

Nous sommes coauteurs du questionnaire sur le droit spatial (document L.259). Nous réaffirmons notre position selon laquelle le droit spatial actuel sert de base aux activités spatiales pour les États mais également pour les entités privées. Nous estimons que les cinq traités actuels peuvent nous aider dans l'élaboration de cette convention qui doit comprendre des dispositions relatives aux activités spatiales qui n'étaient pas couvertes précédemment par ce droit spatial. Afin de développer le droit

spatial international et pour gérer au mieux cette ressource inestimable, les régimes juridiques et les principes prévus par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pourraient être appliqués *mutatis mutandis* au domaine spatial, mais également des enseignements tirés de cette convention. Ces régimes peuvent comprendre également des échanges d'informations tout en prenant en considération les besoins des pays en développement sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

Monsieur le Président, s'agissant de notre intervention précédente par notre chef de délégation, le Dr Somkait, il est clair que nous sommes convaincus que la technologie spatiale peut représenter énormément d'avantages pour l'ensemble de l'humanité. La coopération internationale nous permettra de les multiplier très rapidement.

Les technologies et applications spatiales représentent énormément d'avantages pour notre vie quotidienne et la gestion des catastrophes doit rester notre préoccupation principale, surtout concernant le système d'alerte précoce et gestion des catastrophes. Nous avons créé un centre d'alerte précoce national qui utilise la technologie spatiale, essentiellement l'imagerie satellite, notamment. La délégation thaïlandaise fera également une présentation sur la gestion des ressources forestières en Thaïlande grâce à l'imagerie satellite cette après-midi.

S'agissant du statut et de l'application des cinq traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique, le Département des traités des affaires juridiques, le Ministère des affaires étrangères national est le point focal en Thaïlande chargé de la gestion des questions juridiques et chargé de conseiller le Gouvernement de Thaïlande concernant le GISTDA. La question est de savoir si la Thaïlande ratifiera le reste des traités des Nations Unies s'agissant de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

Étant donné que la Thaïlande est un nouveau membre du COPUOS, nous avons ratifié deux importants traités, le Traité sur les Principes relatifs aux activités des États dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, le Traité de 1967, et l'Accord sur le sauvetage des astronautes et le retour d'objets lancés dans l'espace (Accord de 1968).

Ce dernier accord a été très bénéfique pour la Thaïlande. Au début de l'année 2005, nous avons pu appliquer cet accord pour rapatrier un certain nombre de débris spatiaux. Ceux-ci appartiennent aux États-Unis qui ont coopéré avec l'Agence

compétente de la Thaïlande dans le rapatriement de ces débris.

Nous aimerions à nouveau déclarer que la Thaïlande a mis en route un processus de ratification du reste des traités des Nations Unies, en particulier les dommages engendrés par les objets spatiaux, la Convention sur la responsabilité de 1972 et la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, Convention sur l'immatriculation de 1975.

Un autre point soulevé par les pays en développement durant ces dernières années, la question du renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial. Les activités spatiales sont bien connues par la Thaïlande. Des séminaires, des conférences, des ateliers sur le droit spatial, les activités spatiales, devraient être organisés aux niveaux national, régional et international.

Comme notre délégation l'a déjà dit auparavant, le GISTDA organisera la Conférence internationale sur la technologie spatiale et la Geo-Informatique en 2006, en parallèle avec la Conférence internationale sur la cartographie et la géo-informatique de 2006, du 5 au 8 novembre 2006, à Pattaya en Thaïlande. Nous aimerions également informer les participants du fait que la Thaïlande accueillera la Conférence sur le droit spatial en 2006 au mois d'août, qui se tiendra à Bangkok. Des participants de différents pays auront la possibilité d'échanger leurs points de vue sur le droit spatial international et en particulier concernant les pays en développement en Asie. Toutes ces informations et des informations supplémentaires peuvent être obtenues sur notre page Internet www.space.mict.go.th.

L'APSCO de la Thaïlande permet une coopération entre les différents pays d'Asie et nous estimons que ce type de coopération devrait être appliqué au domaine juridique et technique.

Nous remercions le COPUOS pour sa coopération, sa participation à tous les niveaux. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie pour votre intervention. Merci aussi pour les informations que vous nous avez fournies sur les réflexions en cours dans votre pays, relatives à la ratification future des deux conventions sur la responsabilité pour les dommages et la Convention sur l'immatriculation, les conventions de 1972 et de 1975. Nous espérons bien sûr que la Thaïlande sera en mesure de ratifier ces deux conventions dans un avenir proche. Merci aussi pour l'information que vous nous avez fournie sur l'organisation de cette

conférence sur le droit spatial en début du mois d'août 2006 à Bangkok.

Avons-nous des interventions ? Oui, nous avons une demande d'intervention de la part du distingué délégué de l'Iran.

M. M. NAZIRI-ASL (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je n'ai pas de déclaration officielle à vous faire mais j'aimerais vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette session. Nous remercions le Président sortant du Comité qui a géré de manière fort professionnelle nos travaux par le passé.

Je ne veux pas entrer dans les détails du rapport présenté par le Sous-Comité juridique, cependant j'ai remarqué que dans un certain nombre de paragraphes, il y a des vues contradictoires, complémentaires présentées. Je ne vais pas me pencher là-dessus mais en annexe par contre du rapport, le rapport du groupe de travail sur le statut et l'application des cinq traités, nous avons une question quant à cette annexe. Au 5^{ème} paragraphe, nous avons débattu des avantages d'adhésion à la Convention sur la responsabilité et cela ne nous pose pas de problème, mais dans le respect de nos principes, aux paragraphes a) à j), six ou sept points ont été présentés comme avantages relatifs à l'adhésion. Mais je pense que c'est aux États de choisir quels sont ces avantages.

D'après la loi sur les traités, chaque États membres évalue quels sont les avantages que représente l'adhésion à tel ou tel traité. C'est pourquoi au paragraphe 5, première ligne, « ils comprennent », nous pourrions ajouter « notamment », « ils comprennent notamment », pour bien souligner que d'autres avantages existent et qu'il ne faut pas se limiter à ces sept ou huit points. Nous devons rester prudents.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué délégué de la République islamique d'Iran. Je me tourne vers le Secrétariat pour savoir ce que nous... Je pense que le mieux c'est que nous prenions note de votre intervention pour faciliter et améliorer la rédaction pour les documents ultérieurs.

Je ne vois pas d'autres interventions sur ce point n° 9, « Rapport du Sous-Comité juridique », il ne semble pas qu'il y en ait. Nous poursuivrons donc l'examen de ce point n° 9 de l'ordre du jour, « Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-cinquième session », demain matin.

Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle (point 10 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT : Nous passons maintenant au point n° 10, « Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle ». Sous ce point, nous avons une seule intervention prévue qui est l'intervention du distingué délégué des États-Unis. Je donne donc la parole à M. Higgins.

M. J. HIGGINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, à nouveau nous souhaiterions souligner les retombées bénéfiques de nos recherches dans l'espace. Les États-Unis sont ravis de présenter des exemples de nouvelles innovations développées dans le cadre de programmes spatiaux qui ont été transmis aux compagnies privées pour améliorer la qualité de vie sur Terre.

Dans le domaine de l'énergie, dans le monde entier les logements bénéficient de la technologie des panneaux solaires qui ont été utilisés dans le cadre des missions Helios et Pathfinder de la NASA. Ces panneaux sont intéressants pour les consommateurs étant donné qu'ils protègent l'environnement, réduisent les factures d'électricité, les protègent des coûts liés à l'énergie qui ne font que croître. Cette technologie ne présente pas d'élément mobile, produit de l'électricité sans pollution et c'est une technologie silencieuse et qui nécessite peu d'entretien. Le producteur travaille avec le Département des énergies renouvelables afin d'améliorer leur conception. Au niveau international, le fabricant s'est associé avec l'Allemagne pour produire des modules photovoltaïques solaires en vue de l'ouverture de la première centrale électrique solaire la plus importante du monde.

S'agissant de la protection de l'environnement, les spécialistes de l'environnement du Centre spatial Kennedy ont nettoyé les lanceurs de l'époque d'Apollo en nettoyant les matières chimiques qui polluaient les sols et les nappes phréatiques. Ces différentes composantes ont été utilisées dans le cadre des programmes spatiaux comme solvants et comme dégraissant divers matériels. En coopération avec différentes entités du gouvernement, universités et le secteur privé, nous avons pu nettoyer ces zones polluées. Nous avons ainsi pu protéger le refuge animalier historique du Centre spatial Kennedy et protéger des milliers d'espèces en voie de disparition et leurs habitats. Deux compagnies ont reçu une autorisation pour l'utilisation de ces technologies dans l'ensemble des États-Unis et au Canada.

Dans le cadre de la gestion des ressources, une petite compagnie s'est intéressée aux

informations de télédétection pour présenter des solutions aux utilisateurs, par exemple un service aux agriculteurs qui leur permet de prendre des décisions, à savoir quand et dans quelle mesure utiliser des herbicides, des insecticides, des régulateurs de croissance et des exfoliants. Il a également permis de bénéficier d'un instrument de gestion pour les gouvernements nationaux et locaux. Il s'agit d'un instrument électronique que les responsables peuvent utiliser en cas d'urgence et en cas de catastrophe. Et enfin, un service pour les agriculteurs peu expérimentés et jeunes et qui offre des informations gratuites pour familiariser cette nouvelle génération d'agriculteurs avec la technologie géospatiale, les encourager à utiliser cette science. Plus de 1000 copies du logiciel ont été distribuées par Internet dans divers États de neuf pays.

Dans ce domaine et d'autres, la recherche spatiale continue à faire partager ses technologies ce qui représente un avantage pour tous les habitants de la Terre. Ces exemples que je vous ai cités sont un exemple de collaboration entre le secteur privé et public et les universitaires. Les États-Unis sont engagés dans l'amélioration de la qualité de vie sur Terre et veulent participer à la diffusion de ces avantages à l'ensemble de la population. Nous bénéficions également du document *Spinoff 2005* que vous pouvez consulter pour de plus amples informations. Merci.

Le PRÉSIDENT : Merci M. le délégué des États-Unis. Merci aussi pour la distribution à l'ensemble des délégations de la publication de la NASA, *Spinoff 2005*, que vous venez de citer. Je suis sûr que les délégations y trouveront beaucoup d'exemples intéressants sur les retombées pratiques des technologies spatiales dans les activités quotidiennes.

Je crois que nous n'avons pas d'autre intervention prévue sous ce point de l'ordre du jour n° 10. Y a-t-il des questions de la part des délégations suite à la présentation faite par la délégation américaine ? Il ne semble pas que ce soit le cas. Donc nous poursuivons et je l'espère nous achèverons l'examen du point 10 de l'ordre du jour, « Retombées bénéfiques de la technologie spatiale », demain matin.

Nous allons passer maintenant, distingués représentants, aux présentations techniques. Nous avons trois présentations techniques qui sont prévues. Comme il est midi moins dix, je pense que cela devrait pouvoir tenir dans la matinée sans trop de difficultés. Je rappelle quand même aux intervenants que leurs présentations ne doivent pas excéder 20 minutes.

Nous allons commencer par la présentation de M. Dennis Stone et de M. Sarker, de Spaceweek International Association, sur la Semaine mondiale de l'espace au Bangladesh. M. Sarker.

M. F. R. SARKER (Spaceweek International Association) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Au Bangladesh, nous sommes fort intéressés par les activités spatiales et nous avons célébré la Semaine spatiale internationale durant ces trois dernières années. Nous aimerions vous faire une présentation vidéo sur ce qui a été fait lors de cet événement. Près de 10 000 personnes y ont participé. Je vais donc vous passer cette vidéo en anglais. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : M. Stone.

M. D. A. STONE (Spaceweek International Association) [*interprétation de l'anglais*]: J'aimerais remercier M. Sarker pour la préparation de cet excellent film présenté aujourd'hui au COPUOS. Je pense que le Bangladesh est un pays en développement qui, par le biais de ce film, vous a prouvé ce qui peut être fait durant cette Semaine spatiale internationale et pourrait nous servir d'exemple à tous. Merci.

Le PRÉSIDENT : Je remercie surtout M. Sarker pour sa présentation et pour la présentation de cette vidéo sur la Semaine mondiale de l'espace au Bangladesh. Cela m'a rappelé de bons souvenirs de mes passages dans votre pays malheureusement il y a au moins une bonne vingtaine d'années, et je suis heureux de voir que l'enthousiasme de vos compatriotes pour l'espace se développe régulièrement ce qui est tout à fait remarquable. Merci à nouveau pour cette présentation.

Nous allons maintenant passer à la présentation du distingué délégué de l'Indonésie, M. Mahdi Kartasasmita, sur les activités menées dans le domaine spatiale en Indonésie pour la gestion des forêts.

M. M. KARTASASMITA (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*]: Merci beaucoup, Monsieur le Président. Distingués délégués, nous aimerions vous faire part de notre grande expérience dans l'application des technologies spatiales en particulier dans la gestion des ressources forestières.

Nous allons vous présenter ici un projet qui est passé déjà pratique. Les informations fournies par ce système sont présentées ici, par exemple : le boisement, une carte des concessions forestières, mais également un système de surveillance des

points cruciaux et de la fumée, une carte des zones brûlées, mais également un système de surveillance des dangers que représentent les incendies, les estimations des précipitations et leurs prévisions.

Vous voyez ici le taux de boisement, vous voyez le type, les zones et emplacements pour gérer l'utilisation de cette ère. Ici, nous ne vous présentons qu'une île, mais c'est un système qui couvre l'entièreté du pays. Tous les trois à cinq ans, nous allons mettre à jour les informations, voir si des changements sont intervenus et s'il n'y a pas de problèmes de désertification, par exemple.

Ici, on a la carte de concessions forestières. Le Gouvernement régleme la façon dont sont accordées les concessions aux entreprises d'exploitation forestière qui doivent tous les ans fournir une carte montrant quel type de coupes elles vont pratiquer pour la zone à propos de laquelle elles ont reçu une concession. Elles doivent donc appliquer ce programme de coupe sélective et nous espérons qu'ainsi nos forêts pourront être préservées pendant de longues années encore. Cela fait partie de l'application du Règlement du Ministère de la foresterie et sur la base de données LANDSAT ou de données de même nature, donc on établit ainsi ces cartes.

Et maintenant, nous voudrions vous montrer ce qui se produit bien souvent dans nos forêts, ce sont des incendies de forêts. Nous indiquons ici le nombre de points chauds dans deux grandes îles de notre pays Sumatra et Kalimantan et c'est là quelque chose qui concerne une grande partie de la population. On voit là l'indice de végétation. Il s'agit de la qualité du couvert forestier et on indique également sur ces cartes la fréquence des points chauds des incendies de forêts ou des autres types d'incendies. Cette information est établie chaque jour et on a également ensuite, des rapports hebdomadaires et mensuels. On voit par exemple la situation de Sumatra en août 2005, mais de toute façon ce type de relevé est effectué chaque année, notamment pendant la saison sèche.

Les incendies de forêts ont diverses répercussions, non seulement sur l'état de la forêt elle-même, mais il faut penser également à la diffusion de fumées et cela peut avoir des conséquences non seulement en Indonésie mais également dans les pays voisins. C'est pourquoi la dispersion de la fumée émanant des incendies de forêts est une question importante dans notre pays et également au niveau de l'ensemble de la région.

On a un système de collaboration entre les pays membre de l'ANAS pour examiner la pollution transfrontières. Ce type d'information nous est ainsi fourni et nous pouvons alors préparer

un modèle visant à prévoir les modes de dispersion et de transport de la fumée dans l'île concernée. Nous pouvons ainsi fournir l'information aux pays voisins, nous pouvons voir quelles sont les répercussions de la situation constatée, ce que cela va donner, etc.

Nous avons également la cartographie concernant les zones frappées par les incendies et les traces qui en restent. On voit la situation avant et après l'incendie et on peut voir l'étendue des dégâts, la superficie des zones qui ont subi ces incendies, les quantités de bois détruites, etc. Nous avons également mis au point un système d'évaluation du danger d'incendie basé sur quatre paramètres : le potentiel de prise de feu ; le potentiel de sécheresse et d'apparition de fumées ; certains types de terres, par exemple les tourbières peuvent fournir plus de fumées que d'autres types de forêts. On a également une carte qui indique là où on a des difficultés en ce qui concerne le contrôle des incendies. On a également un indice météorologique des incendies. C'est ainsi que l'on peut établir un système d'évaluation des risques d'incendies, notamment dans les deux îles dont nous parlons. Ces données sont fournies aux autorités locales et régionales qui peuvent ainsi prendre les mesures appropriées.

Nous effectuons également un suivi de l'estimation des volumes des précipitations et à la fin de la saison sèche, nous procédons à une telle estimation, et c'est d'ailleurs la période où les incendies prennent de plus en plus d'ampleur, et on essaie de voir dans quelle mesure les précipitations peuvent entraver l'expansion des incendies. C'est là aussi une forme d'information que nous transmettons aux utilisateurs.

Ici on a les prévisions et estimations des précipitations. On a les radiations à forte longueur d'onde. On a un indice des températures et on essaie de voir quelles sont les conditions qui risquent de favoriser le déclenchement d'incendies de forêts. On pense en particulier à des situations telles que le phénomène *El Niño*.

Tous les renseignements ainsi obtenus sont transmis à divers organismes, ministères des forêts, de l'environnement, de l'agriculture, de la recherche de la technologie, à l'organe responsable de la gestion des catastrophes, aux autorités provinciales, aux autorités de districts, aux ONG et aux entreprises d'exploitation forestière. Nous présentons aussi l'information de cette nature sur notre site web mais celui-ci est encore rédigé en langue indonésienne car il s'adresse en fait principalement aux utilisateurs de notre pays et sans doute à l'avenir préparera-t-on une version en anglais de ce site web.

Pour terminer, je pourrais dire que nous appliquons les technologies de télédétection spatiale pour la gestion des forêts et vue la grande étendue de notre pays, nous sommes d'avis que les technologies de télédétection spatiale constituent la méthode qui assure le meilleur rendement en matière de suivi et de supervision de la situation.

Nous effectuons déjà diverses activités en la matière, mais nous procédons aussi à des recherches pour essayer de renforcer et d'améliorer l'application de ces technologies. Nous sommes très heureux, à cet égard, des contributions que nous pouvons obtenir de la part de ceux qui voudraient bien coopérer avec nous au niveau international. L'Indonésie pour sa part est prête à partager ses expériences avec d'autres pays qui s'intéressent à de telles applications.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci beaucoup, M. Kartasmita, pour cette présentation très complète et très convaincante sur les activités menées par votre pays pour la détection et la prévention des feux de forêts. Je dois dire que je trouve votre présentation tout à fait remarquable et je suis sûr qu'elle a beaucoup intéressé tous nos collègues délégués au Comité.

Y a-t-il des questions sur cette présentation ? S'il n'y en a pas, je vais passer la parole maintenant à M. Radhakrishnan de l'Inde qui va nous faire part de l'expérience indienne en matière de systèmes spatiaux pour la gestion des ressources forestières. M. Radhakrishnan.

M. K. RADHAKRISHNAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, c'est un honneur pour moi que d'avoir l'occasion de vous faire un exposé à l'occasion de cette session actuelle du Comité. Je représente un organisme indien qui s'occupe des applications de la technologie spatiale, notamment pour ce qui est des utilisations qui en sont faites par les organes gouvernementaux. Nous parlerons aussi de ce que nous pouvons faire pour contribuer à la gestion des ressources forestières.

Je voudrais vous dire comment notre système a été mis en œuvre afin de participer de façon efficace à la gestion des ressources forestières de notre pays.

Avant de commencer, je voudrais vous donner quelques chiffres. Comme on peut le voir ici à l'écran, nous avons une superficie très étendue et sur la superficie de notre pays, on peut constater que le couvert forestier représente quelque 68

millions d'hectares, ce qui correspond à environ 20% de la superficie totale du pays. Ces forêts sont réparties sur l'ensemble du territoire national, ce qu'on verra tout à l'heure, et nous avons également une végétation très variée. Il y a quelque 47 000 espèces de plantes différentes dans notre pays. Si l'on examine certains besoins que permettent de satisfaire les forêts, on peut penser qu'il s'agit surtout des besoins en matière de bois de construction et en matière de bois comme combustible. Et en même temps, les forêts sont exposées à une dégradation croissante à cause de l'évolution des modes de culture, à cause du pâturage, à cause des incendies de forêts et d'autres phénomènes également.

On voit ici plusieurs faces de la situation, on voit l'aspect économique et en même temps, on a les pertes d'ordre écologique. Ce qu'il faut voir c'est comment on peut parvenir à un bon équilibre entre les différentes activités.

Nous avons un système de satellites de télédétection et on a le premier de ces satellites qui a été lancé en 1998 et depuis, nous en avons lancé plusieurs autres lors des années suivantes, et je voudrais particulièrement vous signaler ce qui figure ici à cet écran. En 2003, nous avons lancé un satellite qui était doté de sondes différentes. Cela nous a permis de réaliser des prises de vues à résolution particulièrement fine. Ici l'on voit le type de sondes utilisées dans ces différents satellites, on constate que l'on a certains modèles particulièrement perfectionnés avec une résolution de 56m. Ici on a LISS III à une résolution de 23,5m. et on voit les données qui peuvent être présentées à plus grande échelle. On a également LISS IV qui présente une résolution de 5,60m.

Ce que je voudrais souligner c'est qu'avec ces sondes, nous pouvons examiner les différents paramètres forestiers, à des échelles différentes. Plus récemment, nous avons lancé CARTOSAT I qui a une résolution de 2,50m. C'est cela qui a permis de procéder à l'évaluation de la composition, c'est-à-dire des différentes espèces présentes.

Ici, on a une idée de l'évolution de la situation en ce qui concerne l'utilisation de la télédétection pour ce système de gestion des ressources et si l'on examine ce transparent, on peut voir que l'on est d'abord passé à la cartographie, puis au fur et à mesure qu'on avançait au plan technologique, on a pu passer à d'autres activités, on a pu notamment procéder à des prévisions, différents types d'évaluation. Qu'est-ce qu'il s'agira de faire maintenant au cours des années à venir ? Nous allons mettre au point des systèmes d'information qui pourront nous permettre

d'assurer une meilleure gestion des ressources forestières.

Ici, vous avez un aperçu des mécanismes institutionnels qui ont été mis en place dans le pays. En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, nous avons des mécanismes bien structurés. Nous avons ici le système national de gestion des ressources naturelles qui relève du Ministère de l'espace et contribuent à ces activités différentes institutions, instituts nationaux, universités, et les ministères également, et tout cela permet d'assurer une meilleure gouvernance des ressources naturelles. Voilà la structure générale de ce système. On voit les différents paliers de gouvernements ou autres types d'institutions qui ont des tâches à remplir à cet égard.

Ici, on peut voir ce que nous faisons pour une évaluation du couvert forestier national et on aura plus de détails dans les transparents que nous allons voir ensuite.

Je voudrais attirer votre attention sur la carte que l'on voit à gauche de l'écran. Il y a trois couleurs : ici on a la forêt très dense avec une densité de 70% ou plus ; ensuite, les forêts modérément denses, 40 à 60% ; et ensuite les forêts de type ouvert entre 10 et 40%. On a procédé à une évaluation qui couvre l'ensemble du pays. On voit la situation dans les différentes régions. Ensuite, on a ici la couverture forestière pour chaque exercice biennal. On voit ici le couvert forestier plus dense ou moins dense selon la couleur de chaque colonne.

Si vous examinez ici ce graphique, ce qu'on remarque c'est que des années 1970 à 1983, on a constaté une perte importante de couvert forestier et cela nous a montré qu'il fallait prendre des mesures de prévention et le gouvernement a pris diverses initiatives à cet égard. Ensuite, on voit que nous avons pu maintenir de façon générale le niveau du couvert forestier. Nous avons des cartes qui ont été mises au point de façon assez précise pour nous permettre de suivre la situation de plus près.

Ici, on a les cartes établies au niveau national. Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que nous avons une vaste gamme de types de forêts car nous avons des conditions très variées, aussi bien du point de vue topographique que climatique ou autre. Cela fait donc que l'on a toutes sortes d'écosystèmes de nature très différente et on a des forêts tempérées, on a des forêts tropicales, on a également des forêts de type montagnard. Nous disposons ainsi d'ailleurs de ressources très variées.

Un outil très utile nous est offert par ces cartes pour ce qui est de la gestion des forêts. Chaque type de forêt a une signature spectrale

unique qui nous permet en particulier de cartographier les 16 principaux types de forêts. On utilise à cet égard, des données satellitaires multi temporelles et on est en train de préparer une carte détaillée à l'échelle 1/50 000^{ème} pour l'ensemble du pays. On est en train de faire cela en commençant par certaines régions du pays pour ensuite étendre cela à l'ensemble du territoire. Une des principales initiatives qui a été prise a été d'effectuer une caractérisation de la biodiversité au niveau de chaque paysage. Quelque 80% des surfaces couvertes de forêts ont fait l'objet d'une caractérisation précise pour ce qui est des habitats, de la biodiversité, etc. On s'appuie notamment sur les types de végétation, fragmentation, différentes espèces, problèmes touchant les écosystèmes, et on a différentes institutions nationales qui participent aux activités liées à l'établissement de ces cartes. Nous avons mis au point un système qui nous permet de faciliter les recherches et les activités d'analyse.

Comme je l'ai dit au début de mon exposé, nous avons une partie importante de notre population qui est liée directement aux forêts. 226 millions de personnes doivent compter sur les forêts pour s'alimenter ou pour trouver les combustibles dont elles ont besoin. Nous avons mis en place un concept que nous appelons « La gestion conjointe des forêts ». On associe la population locale très largement à la gestion des forêts. On amène les populations à planter des forêts dans certaines zones marginales, à mettre en place des structures de conservation, à pratiquer diverses activités liées à la conservation des forêts. Ainsi les avantages qui découlent des activités sont partagées par l'ensemble de la population. Les données obtenues par satellites permettent de mieux définir les besoins et les ressources pouvant être utilisées afin de satisfaire ces besoins.

Nous pouvons maintenant passer à la gestion des zones protégées. Cela est également une importante initiative que nous avons prise et qui concerne les écosystèmes forestiers. Nous avons environ 500 sanctuaires de faune ou de flore, 90 parcs nationaux aussi, tout cela couvre 15 millions d'hectares de forêts. On y trouve une très grande diversité de faune et de flore et on a établi des cartes très précises de ces différentes zones. On a là une carte en trois dimensions d'un parc national, celui de Kudremukh qui se situe dans le sud de notre pays. Nous avons établi une mission nationale visant à établir des bases de données sur les types de végétation. On a également établi des cartes montrant la densité des mammifères de grande taille dans toutes les zones protégées.

Nous pouvons passer maintenant au système d'évaluation des incendies de forêts et des réactions

face à ces incendies. 55% des forêts indiennes subissent régulièrement des incendies de forêts et pour essayer de faire face à ce problème, nous avons mis sur pied des centres d'appui aux réactions face aux catastrophes et nous avons mis au point également un système d'évaluation des risques. C'est un mécanisme que nous utilisons pour essayer de réduire les effets et les dégâts causés par les incendies.

Pour la télédétection, nous avons dit qu'il y avait différents types d'utilisations que l'on pouvait en faire, notamment pour essayer de trouver le bon équilibre entre les activités de protection de l'environnement et les activités économiques qui doivent néanmoins être réalisées. En 1998, nous avons établi notre première politique nationale des forêts et on a diverses directives qui ont été mises au point et qui ont donné lieu à l'adoption de plusieurs lois : loi sur la protection de l'environnement, sur la protection de la faune et de la flore, et d'autres textes également qui ont ainsi été adoptés par nos institutions.

Les principaux domaines sur lesquels nous nous penchons maintenant. Il s'agit d'abord de pouvoir réaliser les inventaires les plus précis et différents bilans de la situation dans les différentes forêts de notre pays. Nous voulons établir des stratégies d'évaluation des ressources naturelles, évaluation des points chauds, etc.

Pour terminer, je voudrais souligner que les initiatives en matière de gestion des ressources forestières qui ont été prises dans notre pays, font suite aux efforts qui ont été entrepris pour mettre au point des systèmes nous permettant d'assurer dans de meilleures conditions une gestion durable des forêts. Nous cherchons à intégrer du mieux possible les données fournies par la télédétection par satellite.

Pour ce qui est des années à venir, nous allons lancer un satellite utilisant de nouvelles sondes permettant d'obtenir des évaluations encore plus précises de la situation de nos forêts. Au nom de la délégation de l'Inde, je voudrais une fois de plus vous remercier de nous avoir donné l'occasion de faire cet exposé sur ce sujet très important. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci infiniment à notre distingué collègue délégué de l'Inde, M. Radhakrishnan. Nous avons donc écouté deux présentations sur les applications des techniques spatiales à la surveillance des forêts. J'attire votre attention, distingués délégués, sur le fait que ces deux présentations ont été faites, l'une par l'Indonésie et l'autre par l'Inde, et qu'en soit cela est un signal très intéressant pour nous tous, c'est-à-

dire que l'application des techniques spatiales est maintenant complètement maîtrisée par les pays qui étaient autrefois classés dans la catégorie des pays en développement et qui ont montré une capacité tout à fait remarquable, je dois dire, à maîtriser ces technologies et à les appliquer aux besoins de la gestion des ressources dans leurs pays. Je pense que l'expérience acquise par nos collègues dans ces pays est tout à fait intéressante, probablement applicable pour beaucoup d'autres pays présents autour de cette table.

Y a-t-il des questions de la part des délégations sur les deux présentations qui viennent d'être faites ? Non, il n'y en a pas. Donc, nous allons conclure ainsi les présentations techniques. Nous en aurons d'autres cette après-midi dans le cadre du symposium sur les forêts à partir de 16 heures.

Je vais bientôt lever cette séance du Comité. Je voudrais auparavant... Je vois que nous avons une question de notre distingué collègue délégué de l'Autriche. M. je vous donne la parole.

M. G. MAGERL (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais simplement signaler à propos de l'invitation qui a été donnée par le Ministère des affaires étrangères pour demain soit. L'invitation s'adresse aux chefs de délégation, mais également à tous les autres membres des délégations. Cette réception aura lieu demain soir et je voudrais demander aux délégués de bien vouloir s'inscrire sur la liste que vous pourrez trouver à notre bureau.

Le PRÉSIDENT : Merci pour ces précisions relatives à l'invitation que la délégation autrichienne a bien voulu distribuer pour toutes les délégations pour demain après nos réunions. Merci bien.

Nous allons donc bientôt lever cette séance du Comité. Je voudrais vous informer de notre programme de travail pour cette après-midi. Nous nous réunirons de nouveau à 15 heures précises. Nous reprendrons alors notre examen des points 7, « Application des recommandations d'UNISPACE III », 8, « Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session ». Le représentant du secrétariat du groupe de travail sur l'observation de la Terre fera une intervention au titre du point 8 de l'ordre du jour. Nous leverons la séance à 16 heures de manière à ce que le colloque sur « L'espace et les forêts » puisse commencer à 16 heures comme prévu dans le programme.

Je vous informe enfin que le groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace du Sous-Comité scientifique et technique tiendra sa réunion intersessions cette après-midi dans la salle 0713, et donc toutes les délégations intéressées sont invitées à y assister.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce programme de l'après-midi ? Je n'en vois pas. La séance est levée jusqu'à cette après-midi 15 heures.

La séance est levée à 12 h 30.